

ACM
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
19 chemin de Chantegrillet 69110 SAINTE FOY LES LYON
810 370 734 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril,

La société SOBBAM INVESTISSEMENTS, Société par actions simplifiée au capital de 3 540 Euros, dont le siège social est 19 chemin de Chantegrillet 69110 Sainte Foy les Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 927 914 580, représentée par son Président, Madame Mélanie BOULLAULT,

Associée unique de la société ACM,

En présence de Monsieur Mathieu BELARBI Président non associé de la société ACM,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Mathieu BELARBI de ses fonctions de Président de la société, et décide de nommer en remplacement à compter du 1^{er} mai 2026 :

La société SOBBAM INVESTISSEMENTS, Société par actions simplifiée au capital de 3 540 Euros, dont le siège social est 19 chemin de Chantegrillet 69110 Sainte Foy les Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 927 914 580,

pour une durée indéterminée.

Elle exercera ses fonctions avec les pouvoirs qui lui sont consentis par les lois et règlements et par les statuts de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Monsieur Mathieu BELARBI
« Bon pour démission des fonctions de
Président »

Pour SOBBAM INVESTISSEMENTS
Madame Mélanie BOULLAULT

*Bon pour démission des fonctions
de président*

